

Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 27 JUIN 2019

Nombre de membres du conseil municipal : 151

Nombre de conseillers municipaux présents : 76

Date de la convocation : 21 juin 2019

Date d'affichage de la délibération : 11 juillet 2019

Délibération n° : DELIB-2019-100-Validation des tarifs de restauration scolaire et d'accueil périscolaire
année scolaire 2019/2020

Matière : 7.10.2

Le jeudi vingt-sept juin deux mil dix-neuf, à 20 h 00, le conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à Roussay, salle des fêtes (ex salle des loisirs), sous la présidence de Didier Huchon, maire.

Conseillers municipaux présents : (76) Véronique Antunes-Baptista, Alain Arial, Philippe Bacle, Claire Baubry, Marion Berthommier, Dominique Besnier, Daniel Billaud, Dominique Bochereau, Sylvie Boissinot, Jean-Luc Brégeon, Emmanuel Bretaudeau, Christophe Caillaud, Richard Cesbron, Mathieu Chevalier, Rita Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Paul Chupin, Paul Clémenceau, Jacques Deveau, Pierre Devêche, Anthony Drouet, Christelle Dupuis, Alain Essolito, Cécile Fleurance, Jean-Marie Frouin, Franck Gaddi, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Roland Gerfault, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Florence Grimaud, Pierre-Marie Grimaud, Yohan Guédon, Sabrina Guimbretière, Nicole Guinaudeau, Rachel Héroult, Didier Huchon, Andrée Huchon, Colette Landreau, Joël Landreau, Hélène Landron, Hervé Launeau, Nathalie Leroux, Béatrice Mallard, Paul Manceau, Véronique Marin, Yves Marquis, Jean-Louis Martin, Benoit Martin, Sébastien Mazan, Simon Merceron, Allain Merlaud, Michel Merle, Chantal Moreau, Jean-Michel Pasquier, Géraldine Piétin, Dominique Pohn, Marie-Line Poiron, Florence Poupin, Jacky Quesnel, Marie-Odile Ransou, Julie Ripoché, Michel Rousseau, Christian Rousselot, Sylvain Rousteau, Lydie Rouxel, Jacques Roy, Denis Sourice, Jean-Luc Suteau, Jean-Michel Taillé, Jean-Luc Tilleau, Marie-Isabelle Troispoils, Gérard Vibert, Isabel Volant.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (68) Laurence Adrien-Bigeon, Marie-Bernadette Audouin, Marc Biélin, Philippe Blanchard, Gilles Blanchard, Jérôme Boidron, Isabelle Bouron, Georges Brunetière, Solène Burgos, Julien Chambaraud, Eloïse Charrier, Yoann Chauvat, Cyrille Chiron, Sandrine Clément, Rémy Clochard, Etienne Coutolleau, Thierry Défontaine, Thierry Derzon, Emilie Douillard, Franck Dugas, Jean-René Fonteneau, Vanessa Fortin, Anthony Foulonneau, Valérie Fouquet, Soizic Frouin, Julie Gaboriau, Philippe Gaborieau, Cassandra Gaborit, Thomas Goba, Rebecca Graveleau, Nathalie Griffon, Hervé Griffon, Aurélie Groiseleau, Nathalie Grolleau, Philippe Guicheteau, Muriel Harrault, Christophe Huet, Loïc Humeau, Patricia Kieffer, André Léauté, Sandrine Lebon, Matthieu Leray, Marie-Annette Lévêque, Béatrice Lucas, Clarisse Martin, Mickaël Mégrier, Isabelle Mériaud, Marielle Michenaud, Anthony Morin, Virginie Neau, Lydie Papin, Nadia Pellerin, Alain Pensivy, Marie-Pierre Pérez, Freddy Radigois, Aurélie Raulais, Christelle Raveleau, Bérangère Ripoché, Michel Ripoché, Geordie Siret, Lydia Sourisseau, Murielle Suzenet, Corinne Texier, Marie Viaud, Marc Vigneron, Laurent Vigneron, Denis Vincent, Sophie Vrain.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (7)

Absents	Délégation de vote à
Magali Beillevaire	Jean-Luc Tilleau
Catherine Brin	Claudine Gossart
Maryse Coutolleau	Sabrina Guimbretière
Serge Hulin	Jacky Quesnel
Geneviève Morillon	Andrée Huchon
Joël Praud	Christian Rousselot
Jessica Vilhem	Colette Landreau

Secrétaire de séance : Cécile Fleurance

DELIB-2019-100**Validation des tarifs de restauration scolaire et d'accueil périscolaire année scolaire 2019/2020**

En 2017, la commune de Sèvremoine a décidé d'harmoniser ses tarifs de restauration scolaire et de lisser les différents tarifs des communes déléguées, sur trois ans.

Pour la prochaine année scolaire 2019/2020, toutes les communes doivent être au même tarif, le lissage pour Roussay et la Renaudière étant terminé.

RAPPEL TARIFS 2018/2019	Prix /repas pour 4 ou 3 jours/semaine	Prix/repas au-dessous de 3 jours/semaine
LA RENAUDIÈRE	3,74 €	3,95 €
ROUSSAY	3,74 €	3,95 €
ST ANDRE DE LA MARCHE	3,95 €	3,95 €
ST MACAIRE EN MAUGES	3,95 €	3,95 €
LE LONGERON	3,95 €	3,95 €
MONTFAUCON-MONTIGNE	3,95 €	3,95 €
SAINT CRESPIN S/MOINE	3,95 €	3,95 €
TARIFS PARTICULIERS	Prix /repas	
Enseignants, autres adultes	5,00 €	
Stagiaires service restauration scolaire	gratuité	
Elève titulaire d'un PAI justifiant de l'apport d'un panier repas par la famille	2,00 €	

Il est proposé un tarif unique de 3,95 € pour tous les restaurants scolaires, quelles que soient les modalités de fréquentation des familles. Il est également proposé de maintenir les tarifs particuliers à l'identique, soit :

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020	
Prix du repas enfant	3.95 €
Prix de repas enseignant, autres adultes	5.00 €
Enfant titulaire d'un PAI justifiant de l'apport d'un panier par la famille	2.00 €
Stagiaires service restauration scolaire	Gratuité

La commune de Sèvremoine gère l'Accueil Périscolaire de Montfaucon- Montigné. Les tarifs actuels sont les suivants :

REGIMES CAF, MSA et autres régimes	
QF entre 0 € et 487.84 €	0.50 € le quart d'heure
QF entre 487.85 € et 670.78 €	0.60 € le quart d'heure
QF entre 670.79 e et 914.69 €	0.70 € le quart d'heure
QF supérieur à 914.69 €	0.80 € le quart d'heure
AUTRES REGIMES	
	0.90 € le quart d'heure
Enfants confiés à une famille d'accueil agréée	
	0.50 € le quart d'heure
Pour tous les 3 changements non signalés, une pénalité de 1 € sera facturée.	

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2331-4 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
81	76	0	5

AVALISE les tarifs suivants :

Pour les restaurants scolaires :

- tarif unique de 3,95 € pour tous les restaurants scolaires, quelles que soient les modalités de fréquentation des familles,
- maintien des tarifs particuliers à l'identique, soit :

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020	
Prix du repas enfant	3.95 €
Prix de repas enseignant, autres adultes	5.00 €
Enfant titulaire d'un PAI justifiant de l'apport d'un panier par la famille	2.00 €
Stagiaires service restauration scolaire	Gratuité

Pour l'Accueil Périscolaire de Montfaucon- Montigné :

REGIMES CAF, MSA et autres régimes	
QF entre 0 € et 487.84 €	0.50 € le quart d'heure
QF entre 487.85 € et 670.78 €	0.60 € le quart d'heure
QF entre 670.79 € et 914.69 €	0.70 € le quart d'heure
QF supérieur à 914.69 €	0.80 € le quart d'heure
AUTRES REGIMES	
	0.90 € le quart d'heure
Enfants confiés à une famille d'accueil agréée	
	0.50 € le quart d'heure
Pour tous les 3 changements non signalés, une pénalité de 1 € sera facturée.	

PRECISE que ces tarifs valent sauf délibération contraire à suivre.

Copie certifiée conforme au registre dûment signé.

Pour le maire et par délégation :



Anne Python
Directrice générale des services

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès du maire ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.